

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 décembre 2025	4 décembre 2025
23	14	20		

Délibération n° 2025 12 08 : Demande de subvention DETR et DSIL, PACT17 et fonds de concours pour les travaux de la Salle Polyvalente

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 décembre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANNS, Martine YVON, Nadia MORIN, Monique FRADET, Sébastien ROCCHI, Mickaël BOUYER, Jean François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Philippe CLAIR, Thierry CHARNEAU, Steven LARGEAUD.

Membres absents représentés : Julien CHAMPION (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Hervé THOPRIEUX (donne pouvoir à Sébastien ROCCHI), Cédric ROUSSEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Monique FRADET), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire, rapporteur, informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ainsi qu'au conseil départemental au titre du PACT17 et à la CDC au titre des fonds de concours, pour le projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente dont le montant total des travaux Hors Taxes s'élève à 594 100.00€

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX EN %	MONTANT EN €
Etat DETR	30.00	178 230.00
Etat DSIL	38.00	225 758.00
Etat – Fonds vert		
Etat – autres (à préciser)		
Conseil départemental PACT17	10.00	59 410.00
Conseil régional		
Union européenne		
Autre CDC fonds de concours	1.68	10 000.00
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)	79.68	473 398.00
Fonds propres	3.49	20 702.00
Emprunts	16.83	100 000.00
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100.00	594 100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : MM. Malterre et Kamp) :

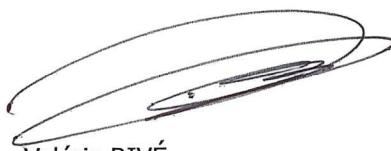
- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Adopte** l'opération et les modalités de financement,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télerécours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

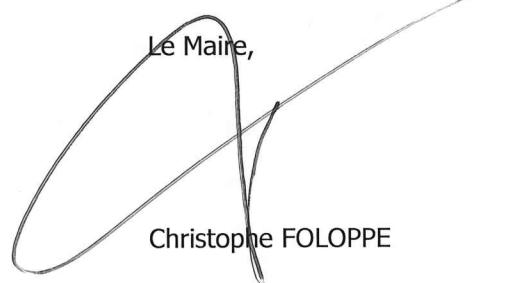
Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE,
Le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,



Valérie RIVÉ



Le Maire,
Christophe FOLOPPE

Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 15 décembre 2025